



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

De la commune de **THURET** (Puy de Dôme)



Version arrêtée le 02/02/2026

ATTENTION

Ce document contient des données personnelles mises en annexe qui n'ont pas à être utilisées à des fins différentes de celles du PCS.

Ce document, bien que public, doit faire l'objet de toutes les précautions nécessaires pour protéger les données personnelles conformément au RGPD.

Il a essentiellement pour but d'aider les services de sécurité, de secours, médico-sociaux, et les élus à remplir efficacement leurs missions au service de tous.

Merci

Pierre LYAN, maire

ARRETE MUNICIPAL n°19/2026

portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire de la Commune de THURET

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L. 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure, codifié aux article R. 731-1 à R. 731-8 ;

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : *inondation, incendie, sismique, cyclone, tempête, canicule, tornade, accident de la circulation, de train...* ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le plan communal de sauvegarde de la Commune de THURET est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Article 2 : Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet du Puy de Dôme.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à Monsieur le Préfet du Puy de Dôme, à Monsieur le Président de la communauté de communes Plaine Limagne.

Article 5 : Le plan communal de sauvegarde est présenté au conseil municipal, conformément à l'article R. 731-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 6 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Thuret, le 02 février 2026

Le Maire, Pierre LYAN



Mise à jour du PCS

Pages modifiées	Objet de la modification	Date

Table des matières

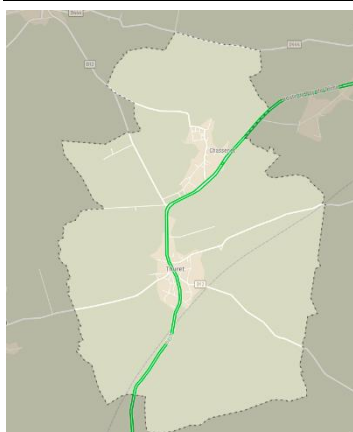
LES ELEMENTS DE CONNAISSANCE DE LA COMMUNE	7
IDENTIFICATION DES RISQUES SUR LA COMMUNE	9
Liste des aléas	9
Aléas naturels.....	9
Aléas technologiques	9
Identification des vulnérabilités et enjeux	9
Etablissements et lieux sensibles.....	10
ORGANISATION DE LA REPONSE COMMUNALE	11
Modalités d'activation du PCS	11
Organisation du dispositif communal	12
Poste de commandement communal / Cellule de crise en mairie	12
04 73 97 91 58	12
Equipe terrain	12
Répartition des tâches de l'équipe municipale	13
Organisation de l'alerte	13
Liste des contacts pour la préfecture	13
Qui et comment alerte (alerte générale / alerte locale)	14
Alerte générale	14
Personnes relais	14
Alerte spécifique	15
Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement ...	16
Mis en place d'un centre de regroupement ou d'accueil géré par le responsable soutien aux populations.....	16
Matériel à prévoir	17
Personnes ressources pour armer un centre d'accueil ou de regroupement	17
RECENSEMENT DES MOYENS MOBILISABLES	18
Moyens humains.....	18
Moyens matériels	20
FICHES REFLEXE	23



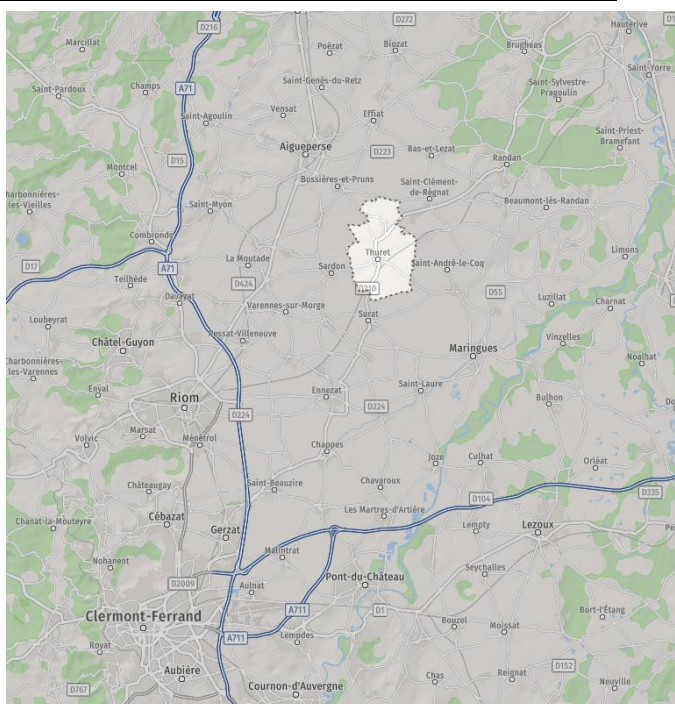
Fiche maire - directeur des opérations de secours	23
Fiche coordonnateur des moyens et des actions	23
Fiche responsable de l'alerte de la population	24
Fiche responsable du soutien à la population	24
Fiche responsable logistique	25
Fiche secrétariat.....	25
 PLANS ET CARTOGRAPHIE.....	 27
 MODELES DE DOCUMENTS.....	 35
Arrêté de réquisition.....	35
Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale	36
 MAIN COURANTE.....	 38
 EXERCICES ET SCENARIOS.....	 39
 ANNEXES	 43
 ANNUAIRES	 44
Annuaire de crise - les autorités.....	44
Annuaire des élus.....	44
Annuaire des personnels administratifs et techniques de la commune	45
Annuaire des services.....	46
Annuaire des opérateurs	47
Annuaire des personnels de santé.....	47
Annuaire des lieux publics	48
Annuaire des associations et des personnes ressource.....	49
Population nécessitant une attention particulière	50
Personnes handicapées	50
Personnes fragiles, sous assistance médicale ou bénéficiaire de soins.....	50
Personnes seules ou / et sans moyen de locomotion.....	52
Autres	52
 DICRIM COMMUNE DE THURET - JUILLET 2013.....	 54



Les éléments de connaissance de la commune



Commune agricole de 967 habitants en 2025 sur 1668 hectares entre 304 et 356 mètres d'altitude.



Deux ruisseaux sur deux bassins versants, l'Andoux au sud et le Buron au nord

- Traversant Thuret, le Merdanson qui rejoint La Morge puis l'Allier
- Traversant le hameau de Chassenet, le Ri qui rejoint Le Buron puis l'Allier

Un étang municipal le long de la RD12 en direction d'Aigueperse précédé d'une zone humide.

Pas de captage d'eau potable sur la commune. L'alimentation en eau provient des captages de Volvic et de Limons, interconnectés à Villeneuve Les Cerfs. SIAEP de Riom (SEMERAP).

Un réseau d'irrigation provenant du barrage de la Sep. Plusieurs captages agricoles.

24 poteaux incendie sur la commune.

Une ligne à très haute tension (Bayet – Clermont) à l'est des deux villages (400 000 volts).

Deux lignes à 20 000 volts.

Gaz de ville dans le bourg et le hameau.

Une ligne de chemin de fer, la voie SNCF double Clermont – Paris avec un jour une halte ferroviaire à l'emplacement de la gare, bâtiment communal.

Un axe routier principal, traversant La Limagne de Clermont à Randan, la RD210.

Un axe secondaire, la RD211 venant de Sardon.

Une partie de l'ancienne voie romaine Randan-Artonne, le « chemin ferré » (chemin des

Péroches).

Un bourg d'environ 580 habitants

Un hameau, Chassenet, d'environ 360 habitants

Et 7 écarts (maisons isolées, domaines agricoles, château de location événementielle)

Un monument historique classé, l'église St Martin, comprenant plusieurs objets classés.

Une école de cinq classes, une centaine d'élèves dont un quart des élèves proviennent de communes limitrophes, Sardon et d'autres communes avec une convention tripartite.

Un Plan Particulier de Mise en Sureté de l'école (PPMS), disponible à l'école et en mairie, est opérationnel afin d'assurer la sécurité des personnes présentes dans l'école lors d'un événement majeur en attendant les secours.

Un accueil de loisirs périscolaire d'une centaine d'enfants, avec restauration scolaire.

Et un centre de première intervention (caserne des pompiers de Thuret-Sardon)

La commune de Thuret fait partie de la communauté de communes Plaine Limagne (Aigueperse) : <https://www.plainelimagne.com/>

Document d'urbanisme (PLUiH) : <https://www.plainelimagne.com/urbanisme/>

Agence d'urbanisme du Conseil Départemental 63 : <https://adit63.puy-de-dome.fr/>

Code INSEE : 63432

Mairie 1 place de l'église 63260 THURET

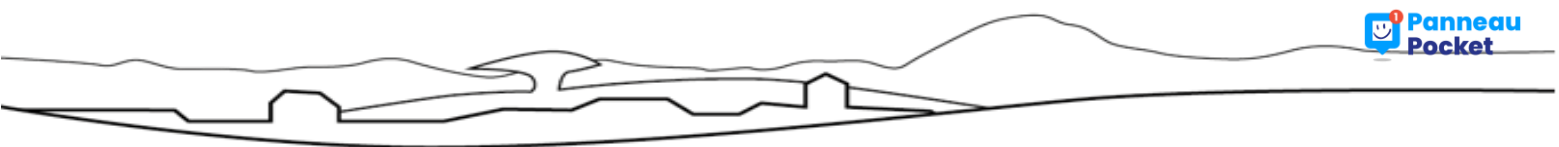
Téléphone secrétariat de mairie : 04 73 97 91 58

Accueil du public : [Lundi et Jeudi de 13h30 - 17h00 et Mardi et Mercredi de 8h30 - 11h30](#)

Présence en secrétariat : Lundi, mardi et jeudi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 – Mercredi et vendredi de 7h30 à 12h30.

Site internet : <https://www.thuret.info>

Panneau Pocket : <https://www.panneaupocket.com/>



Identification des risques sur la commune

Liste des aléas

Aléas naturels

- Tempête, vent, pluie, grêle, tornade
- Inondation liée aux deux ruisseaux (Le Merdanson dans le bourg, le Ri dans le hameau de Chassenet)
- Canicule
- Séisme

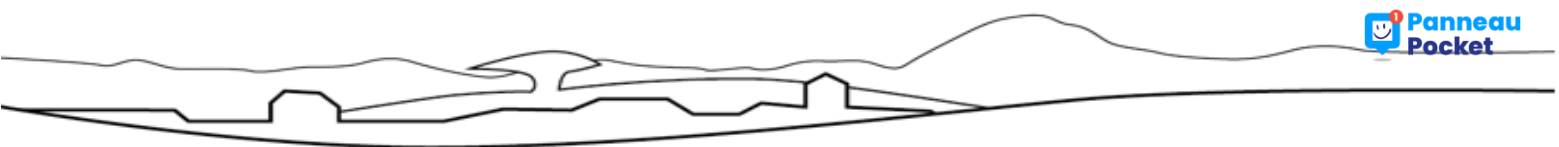
Aléas technologiques

- Incendie (hangars à paille, exploitation agricole dans les enveloppes urbaines, acétylène, gaz de ville ou propane, ligne THT)
- Explosion (gaz de ville ou propane, acétylène, engrais, produits chimiques agricoles, silos agricoles)
- Emanation de gaz (gaz de ville ou propane, acétylène, produits chimiques agricoles...)
- Accident de la circulation sur les RD210, 211 et 12 traversant le bourg et RD445 traversant le hameau de Chassenet
- Accident sur la voie ferrée double voie Clermont-Paris
- Attentat
- Exposition aux produits chimiques de traitement des grandes cultures

Identification des vulnérabilités et enjeux

- Nombre d'habitants de la commune : 967 habitants
- Nombre d'habitants par hameau / lieu-dit :

1-	Le Bourg	580
2-	Hameau de Chassenet	360
3-	Les Rouis (domaine agricole)	3
4-	Les Billaudes	5
5-	Maison Rouge (domaine agricole)	4
6-	La Motte	4
7-	Les Ronzières	4
8-	Les Péroches (domaine agricole)	4
9-	La Canière (domaine agricole)	7
10-	Le château de La Canière	jusqu'à une centaine



Etablissements et lieux sensibles

Désignation	Nom du responsable	Fonction et téléphone	Domicile	
Ecole Publique Marcel Balny¹	Catherine DEGRANDCOURT	Directrice	Sardon	
Accueil de Loisirs	Betty PERONNIN	Directrice	Clerlande	
Mairie²	Pierre LYAN	Maire	Thuret	
Salle des Fêtes	MAIRIE			0473979158
Mairie tiers-lieu et salles voûtées	MAIRIE			0473979158
Eglise³	Père Paul DESTABLE			
Centre de secours (pompiers)	Christophe LE FLOCH	Chef de centre	Thuret	
Station d'épuration de Thuret	SEMERAP			0473153838 0473153840
Station d'épuration de Chassenet	SEMERAP			0473153838 0473153840
Antenne Télécom	TOTEM			0801907893
Ligne THT	ENEDIS			0811010212
Ligne MT de Thuret	ENEDIS			0811010212
Ligne MT de Chassenet	ENEDIS			0811010212
Stade	MAIRIE			0473979158
Conduites de gaz	GRDF			0800473333
Réseau téléphonique	ORANGE			3901 0800083083
Gare et entrepôts	MAIRIE			0473979158

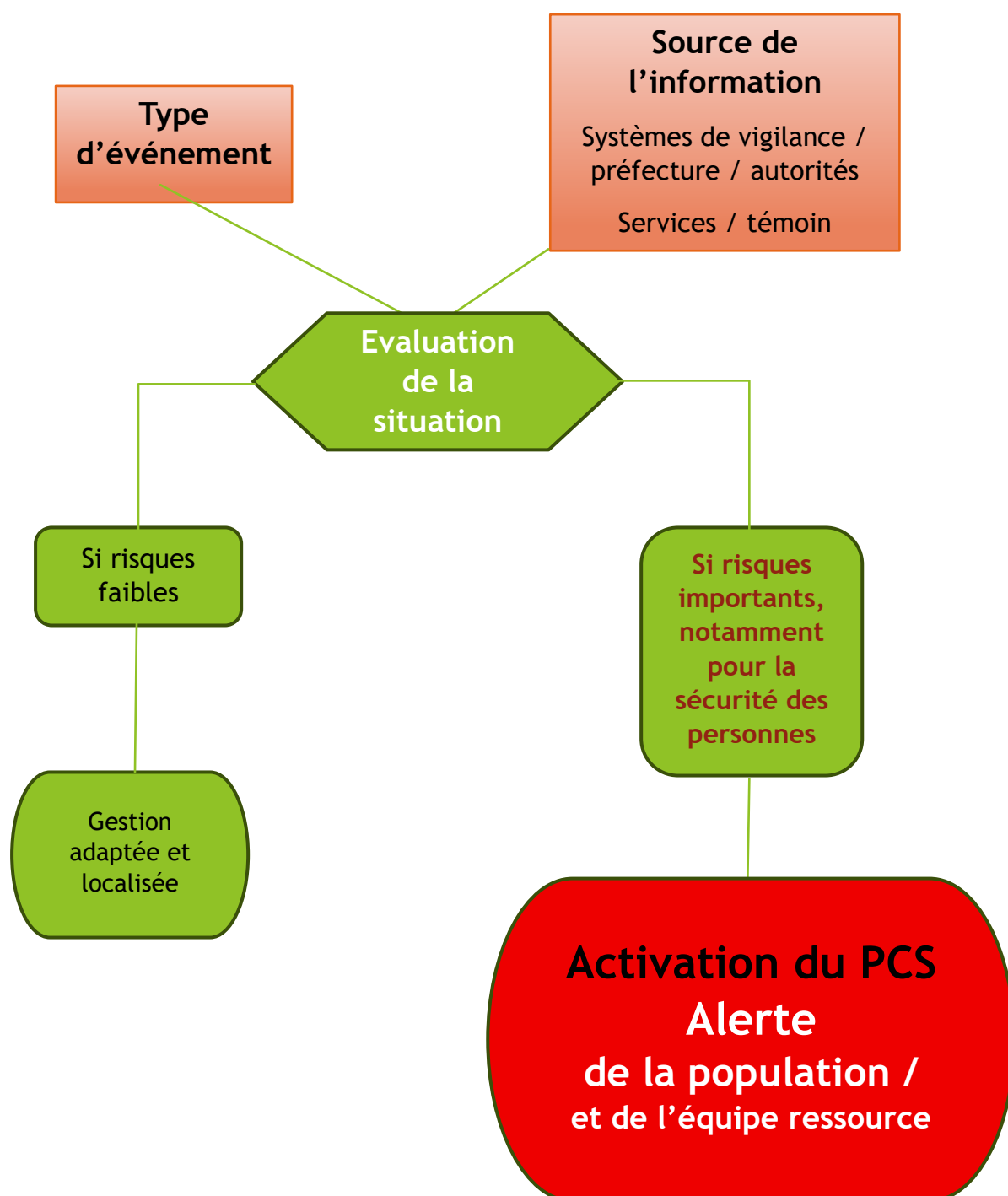
¹ L'école a été rénovée en 2025. Toutes les surfaces vitrées sont en verre Sécurité double.

² Les archives de la mairie sont en salle sécurisée 1 heure, sous les combles.

³ L'église classée comprend 7 objets eux-aussi classés : 2 tableaux (St François d'Assise et Ste Madeleine), 1 cloche, 1 sarcophage, 1 calice, 1 statue Vierge Noire et un buste de St Limin.

Organisation de la réponse communale

Modalités d'activation du PCS



Organisation du dispositif communal

Poste de commandement communal / Cellule de crise en mairie

04 73 97 91 58 mairiedethuret@wanadoo.fr

Directeur des opérations de secours : le maire	Pierre LYAN		
Coordination des actions : 1 ^{ère} adjointe	Marina SCACHE		
2 ^{ème} adjoint et chef de corps des pompiers	Christophe LE FLOCH		
3 ^{ème} adjoint	Michel NORE		
Responsable administratif - coordination des moyens	Marie-Noëlle POURTIER - LYAN		
Responsable des services techniques	David WATERKEIN		
Directrice de l'école	Catherine DEGRANDCOURT		
Directrice de l'accueil de loisirs	Betty PERONNIN		

Equipe terrain

Responsable de l'alerte	Pierre LYAN		
Responsable soutien	Marina SCACHE		
Responsable logistique	Christophe LE FLOCH		
Adjoint logistique	David WATERKEIN		
Responsable de la partie école et relation avec les parents	Catherine DEGRANDCOURT		
Responsable du Pôle Enfance	Betty PERONNIN		

Répartition des tâches de l'équipe municipale

Fiches en annexe

Fiche maire : [direction des opérations de secours](#)

Fiche [alerte de la population](#)

Fiche adjoint : [coordination des actions et des moyens](#)

Fiche [soutien des habitants](#)

Fiche [responsable logistique](#)

Fiche [secrétariat responsable administratif](#)

Fiche

Organisation de l'alerte

Liste des contacts pour la préfecture

Directeur des opérations de secours : le maire	Pierre LYAN		lyan.pierre@orange.fr
Coordination des actions : 1 ^{ère} adjointe	Marina SCACHE		
2 ^{ème} adjoint et chef de corps des pompiers	Christophe LE FLOCH		
3 ^{ème} adjoint	Michel NORE		
Responsable administratif - coordination des moyens	Marie-Noëlle POURTIER - LYAN		mairiedethuret@wanadoo.fr
Responsable des services techniques	David WATERKEIN		
Directrice de l'école	Catherine DEGRANDCOURT		ecole.thuret.63@ac-clermont.fr
Directrice de l'accueil de loisirs	Betty PERONNIN		alshdethuret@orange.fr

Qui et comment alerte (alerte générale / alerte locale)

Le maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation.

L'alerte peut concerner, selon le risque :

- Toute la population : tempête, canicule, nuage toxique, ...
- Une partie de la population : accident, inondation, incendie, explosion, ...

Alerte générale

Moyen	Lieu	Observations
Sirène (3 fois 1min41 sec puis 5 sec)	Dans l'escalier au ½ étage au-dessus du plateau scolaire de l'ancienne mairie	Clé « plateau scolaire »
PanneauPocket	Application en ligne https://gestion.panneaupocket.com/login mairiedethuret@wanadoo.fr Thuret2020*63432	1310 abonnés au 02/02/2026 dont 441 en 1 ^{er} favori
Véhicule léger avec mégaphone	Ateliers	
Porte-à-porte		

Personnes relais

NOM Prénom	Adresse	Observations



Alerte spécifique

Type de risque	Moyens	Observations
Inondation liée aux ruisseaux	PP	
Incendie important type hangar à paille	PP	Et école + ALSH si besoin
Accident important avec risque d'émanation de gaz	PP et appel école (PPMS) et ALSH et mairie et ateliers	
Explosion	PP et appel école (PPMS) et ALSH et mairie et ateliers	
Attentat / intrusion / agression	PP et tél et applications métiers ALSH (Portail Familles) et école (PPMS)	

Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

Mis en place d'un centre de regroupement ou d'accueil géré par le responsable soutien aux populations.

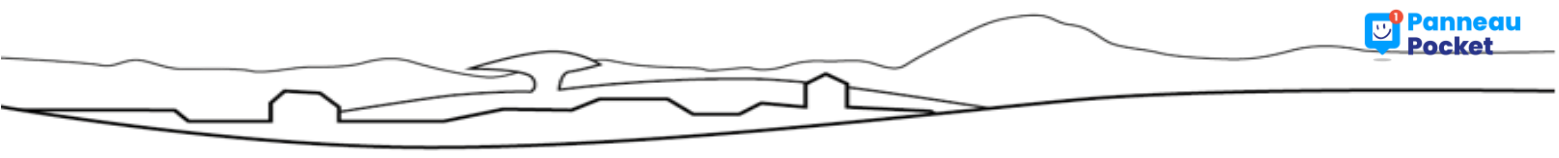
Bâtiment / adresse	Responsable	Capacité ou surface	Equipement / possibilités			
			Accueil	Couchage	Restauration	Toilettes
Salle des fêtes	Mairie	412 m ²	255 personnes	Possible mais non équipée	x	x
Mairie (salles voûtées) fraîches	Mairie	80 m ²	69 p	id	x	x
Ecole climatisée	Directrice	500 m ²	200 p	20 lits enfants	x	x
ALSH	Directrice		30 p	id	x	x
Restauration scolaire climatisée	Directrice et mairie	200 m ²	150 p	possible	X	x
Four banal	Mairie	36 m ²	20 p	0	0	0
Ateliers municipaux	Mairie	20 m ²	10 p	0	0	1
Vestiaire du stade	Mairie	40 m ²	25 p	0	x	X

Matériel à prévoir

Nature	Lieu de stockage	Personne à contacter	Observations

Personnes ressources pour armer un centre d'accueil ou de regroupement

NOM Prénom	Téléphone	Adresse	Observations
Pierre LYAN			
Joëlle PROLHAC			
Carlos CABRERA			
Hervé BRUN			
Christophe LE FLOCH			Chef de corps des Pompiers



Recensement des moyens mobilisables

Voir en annexe

Moyens humains

Professions médicales			
NOM Prénom	Adresse	Téléphone	Domaine de compétence
Amélie CELLIER	1 rue de Malbourget	0789624719	infirmière
Alice TEISSIER	1 rue de Malbourget	0789624719	infirmière
Cristina De Azevedo	1 rue de Malbourget	0789624719	infirmière
			Médecin

Interprétariat / personnes parlant une langue étrangère			
NOM Prénom	Adresse	Téléphone	Langue parlée

Responsables d'associations voir en annexe			
NOM Prénom	Adresse	Téléphone	Association
			Thuret en scène
			Thuret en marche
			Association de Parents d'Elèves Les Petits Ecureuils
			Société de Pêche Etang des Aurancheix
			Chasse
			Amicale des Sapeurs-Pompiers
			CDALA
			OCCE coopératives scolaires
			Saint Clément – Thuret football club
			Bibliothèque de THURET BDT
			Les Copains des Copeaux

Personnes ressources			
NOM Prénom	Adresse	Téléphone	Compétences particulières



Moyens matériels

Véhicules détenus par la commune					
Type	Immatriculation	Nb de places	Lieu de remisage	Responsable / téléphone	Observation
Partner		2	Ateliers		
Camion plateau		2	Ateliers		
Tracteur agricole avec godet		1	Ateliers		

Véhicules détenus par un particulier, un agriculteur, un artisan					
Type	Immatriculation	Nb de places	Lieu de remisage	Responsable / téléphone	Observation

Matériels détenu par la commune					
Type	Immatriculation	Nb de places	Lieu de remisage	Responsable / téléphone	Observation
Tondeuse autoportée					
Broyeur d'accotement					
Matériels à main (tronçonneuses...)					

Matériels détenus par un particulier, un agriculteur, un artisan					
Type	Immatriculation	Nb de places	Lieu de remisage	Responsable / téléphone	Observation

Fiches réflexe

Fiche maire - directeur des opérations de secours

- Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du préfet
- Dirige les actions de son équipe municipale
- Décide des actions à mener
- Valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS)
- S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alertée
- Communique avec la population et les médias
- Renseigne les autorités
- Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition
- Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté
- ...

Fiche coordonnateur des moyens et des actions

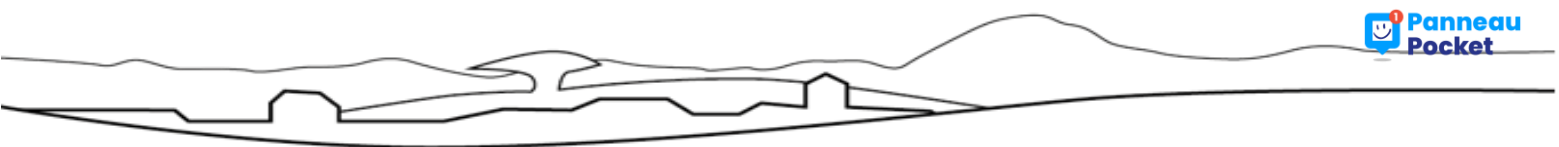
- S'assure de la mise en place du dispositif
- Est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises
- Anime la cellule de crise communale (PCC)
- Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain
- Centralise les compte-rendu et les demandes provenant du terrain
- Elabore le point de situation
- Fait remonter les informations à la préfecture (ou COD si activé)
- Prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés d'interdiction
- ...

Fiche responsable de l'alerte de la population

- Dirige et organise sur le terrain les équipes assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées
- En cas d'évacuation, indique à la population le lieu d'accueil mis en place ou demande à la cellule de crise communale des moyens pour assurer l'évacuation
- ...

Fiche responsable du soutien à la population

- Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'ouverture du ou des centres et des difficultés rencontrées
- Demande l'appui des associations agréées de sécurité civile ou de la réserve communale de sécurité civile si elle existe
- Demande à la cellule de crise communale ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement
- Transmet régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le ou les centres
- Évalue le nombre de repas à distribuer et en fait la demande à la cellule de crise communale
- ...



Fiche responsable logistique

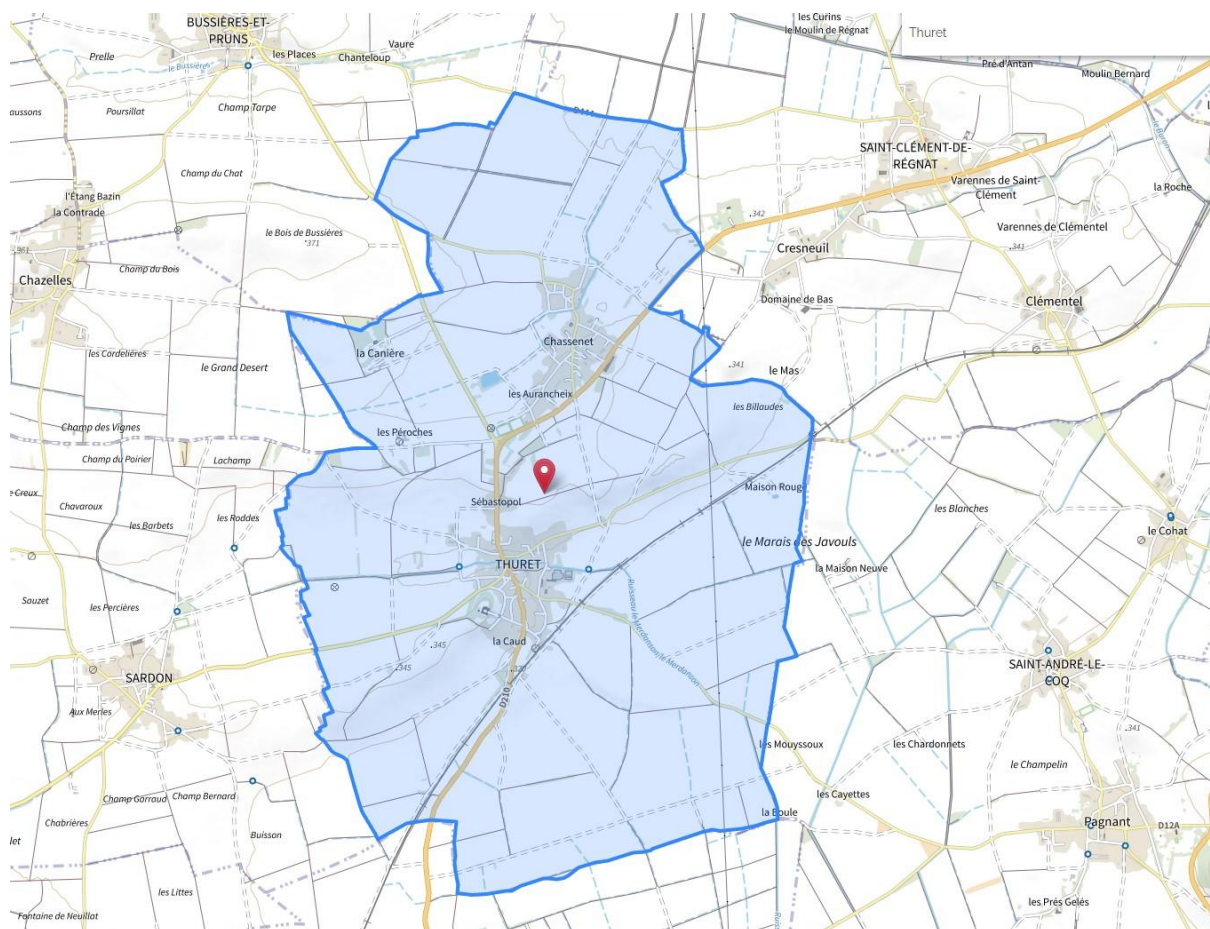
- Met à disposition du DOS et du coordinateur des actions et des moyens ou des autres responsables les matériels recensés et nécessaires au bon déroulement des actions
- Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels
- Prend contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
- Fait acheminer le matériel
- En relation avec la cellule de crise communale, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés
- Ferme les voies et met en place les déviations
- ...

Fiche secrétariat

- Appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressource
- Prépare la cellule de crise (matériel de bureau - postes téléphoniques - ...)
- Assure l'accueil téléphonique
- Ouvre dès le début de la crise ou de l'événement la main courante (modèle en annexe)
- Assiste le coordinateur des moyens et des actions
- ...



Plans et cartographie

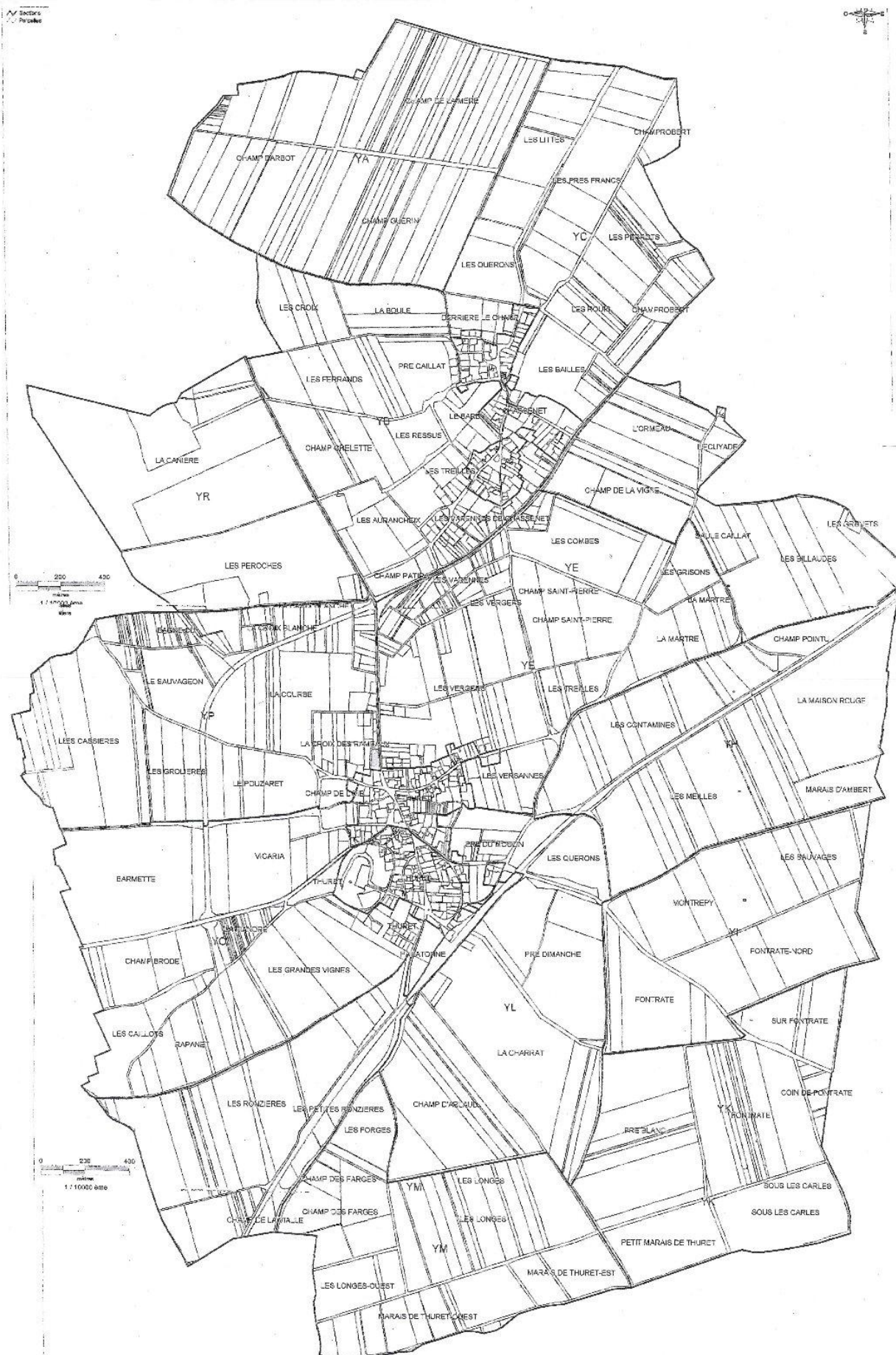


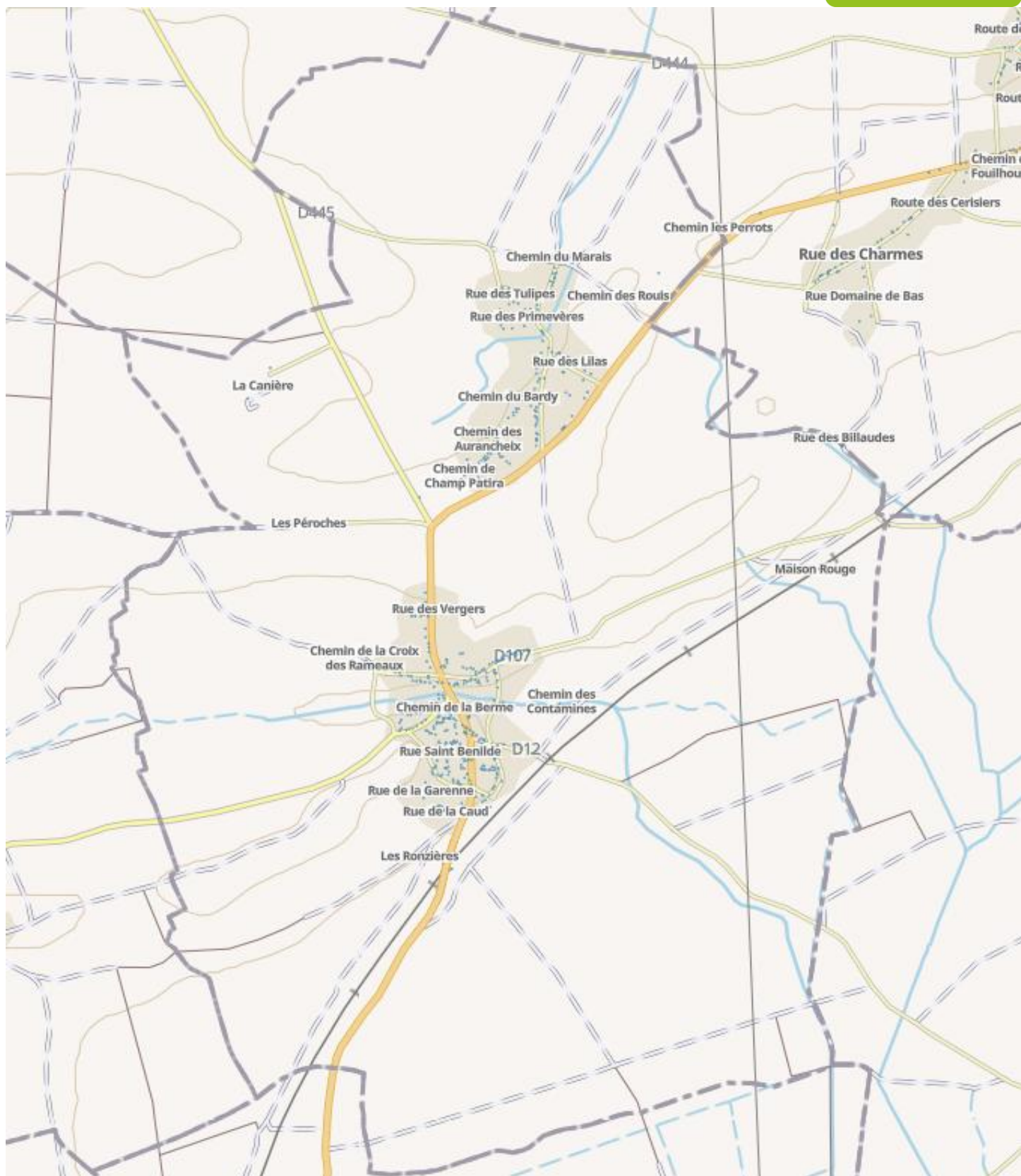
Sur géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/citoyen-recherche-map>

Sur le site de la Préfecture : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-prevention-des-risques-energie/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-majeurs-dans-le-Puy-de-Dome>

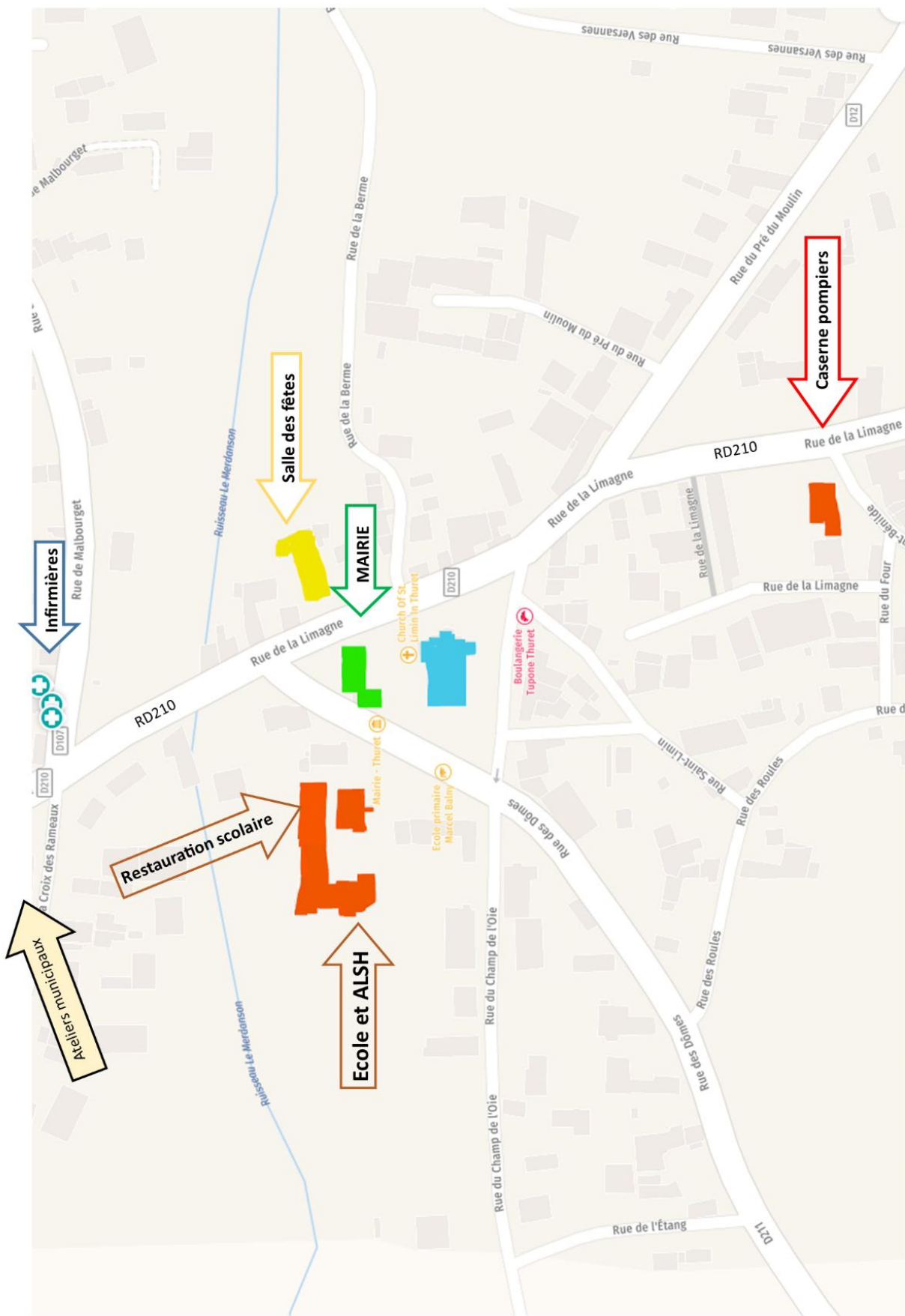
<https://www.puy-de-dome.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-prevention-des-risques-energie/Risques-naturels-et-technologiques/La-politique-de-prevention-des-risques>

Vigicrues : <https://www.vigicrues.gouv.fr/territoire/30>

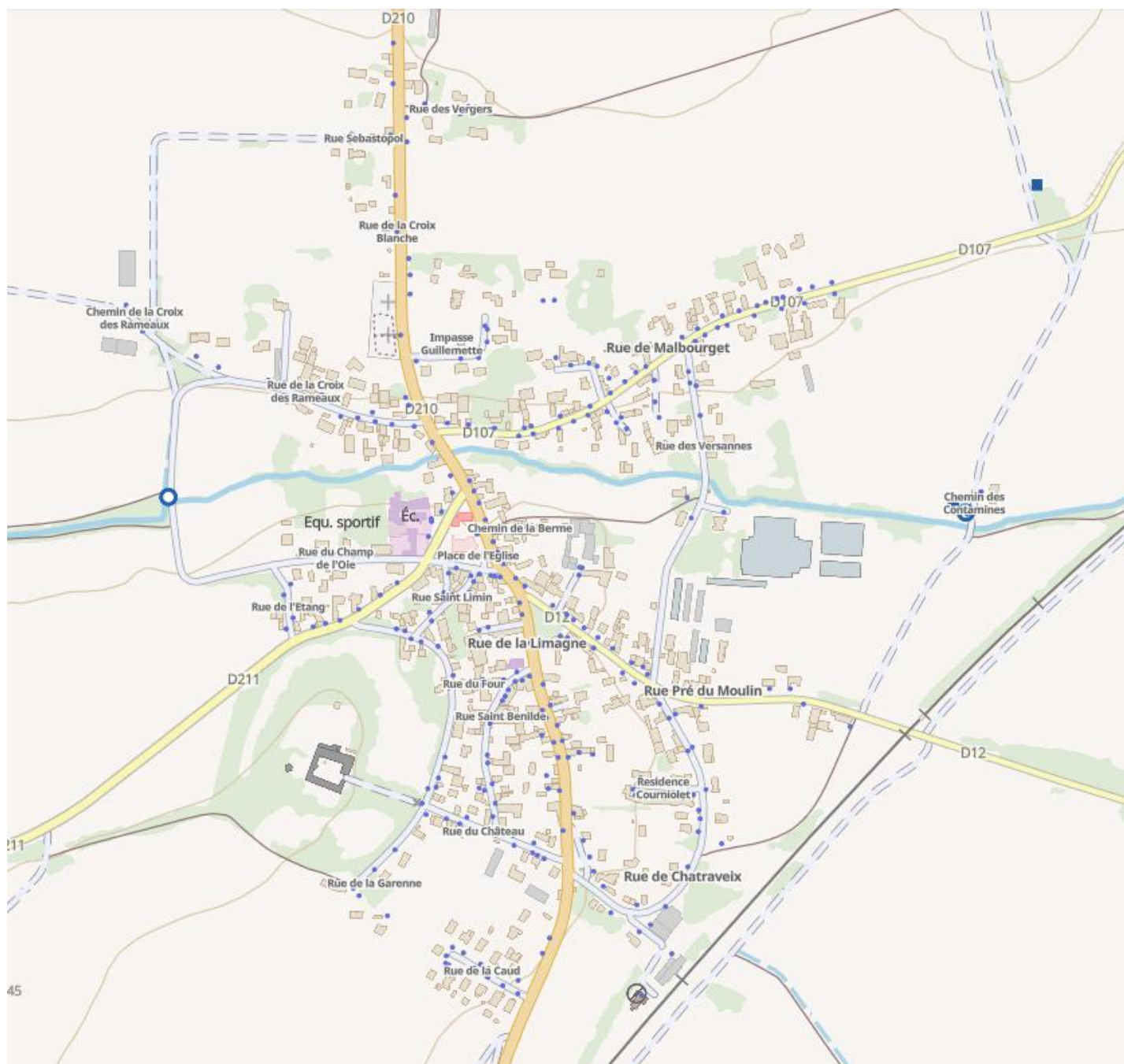




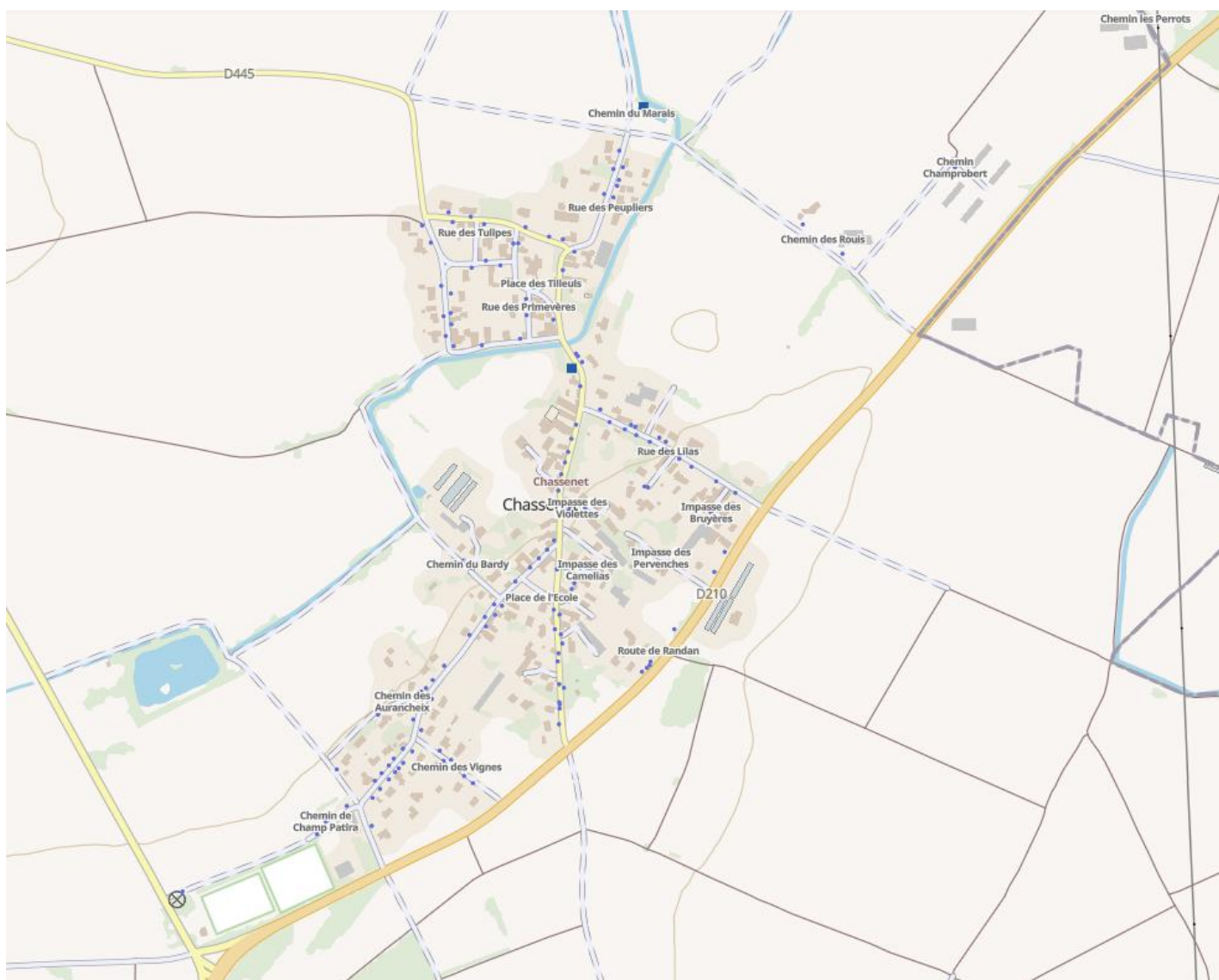




Les principaux bâtiments à enjeux



Le bourg de THURET



Le hameau de CHASSENET

Modèles de documents

Arrêté de réquisition



Le maire de la commune de

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant : (l'événement)
survenu le àheures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence : à expliciter le plus possible.....,

Arrête :

Article 1er : L'entrepriseest réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (*préciser la nature, le lieu de la prestation...*) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

Article 2 : *préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.*

Article 3 : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au ... / pour (*X heures, voire jours.*)

Article 4 : [*le requis*] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

Article 5 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 7 : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[requis]. Son ampliation sera affichée àet transmise à M. le Préfet.

Article 8 (exécution) : Le commissaire de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait àle/...../.....

Le maire,

Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale

Le Maire de

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu survenu
le.....

Considérant queconstitue un danger
pour la sécurité publique ;

ARRÊTE

Article 1er : L'accès à la voie communale n°..... est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Préfet du Département
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Président du Conseil Général
- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à....., le.....

Le Maire

Main courante

Date	Événement	Observation / décision

Exercices et scénarios

Date	Exercice / scénario	Observation / décision





ANNEXES



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

De la commune de **THURET** (Puy de Dôme)



Version arrêtée le 02/02/2026

ATTENTION

Ce document ANNEXES contient des données personnelles qui n'ont pas à être utilisées à des fins différentes de celles du PCS.

Ce document doit faire l'objet de toutes les précautions nécessaires pour protéger les données personnelles conformément au RGPD.

Il a essentiellement pour but d'aider les services de sécurité, de secours, médico-sociaux, et les élus à remplir efficacement leurs missions au service de tous.

Merci

Pierre LYAN, maire

Annexes

<u>ANNUAIRES</u>	44
<u>Annuaire de crise - les autorités</u>	44
<u>Annuaire des élus</u>	44
<u>Annuaire des personnels administratifs et techniques de la commune</u>	45
<u>Annuaire des services</u>	46
<u>Annuaire des opérateurs</u>	47
<u>Annuaire des personnels de santé</u>	47
<u>Annuaire des lieux publics</u>	48
<u>Annuaire des associations et des personnes ressource</u>	49
<u>Population nécessitant une attention particulière</u>	50
<u>Personnes handicapées</u>	50
<u>Personnes fragiles, sous assistance médicale ou bénéficiaire de soins</u>	50
<u>Personnes seules ou / et sans moyen de locomotion</u>	52
<u>Autres</u>	52
<u>DICRIM COMMUNE DE THURET - JUILLET 2013</u>	54



Annuaire

Annuaire de crise - les autorités

Préfet			
Sous-préfète	Pascale RODRIGO		
Président du Conseil Départemental	Lionel CHAUVIN		
Maire de THURET	Pierre LYAN		
Président EPCI Communauté de communes PLAINE LIMAGNE	Claude RAYNAUD		

Annuaire des élus

Fonction	NOM Prénom	Téléphone	Autre
Maire de THURET	LYAN Pierre		
1 ^{ère} adjointe THURET	SCACHE Marina		
2 ^{ème} adjoint THURET	LE FLOCH Christophe		
3 ^{ème} adjoint THURET	NORE Michel		
Conseiller	CABRERA Carlos		
	BOUCHET Vincent		
	LAMBERT Thomas		
	BRUN Hervé		



Annuaire des personnels administratifs et techniques de la commune

Fonction	NOM Prénom	Téléphone	Autre
Secrétaire générale	POURTIER LYAN Marie-Noëlle		
Secrétaire adjointe	VERGNOL Audrey		
Responsable technique	WATERKEYN David		
Adjoint technique	MARTINEAU Fabrice		
Directrice Accueil de Loisirs (ALSH)	PERONNIN Betty		



Annuaire des services

Services		Heures ouvrables /Astreinte	Autre
Préfecture	0473986363		
Sous-Préfecture de RIOM	0473646500		
SAPEURS POMPIERS Centre de secours CODIS	18		
GENDARMERIE Ennezat Maringues Randan	17 0473638005 0473687006 0470415003		
SAMU	15		
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)	0443360300		
DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL)	0426286000		
AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS)	04723400		
DIRECTION DES ROUTES du Conseil Départemental Billom	0473734821 0473734839		



Annuaire des opérateurs

NOM	Téléphone		Autre
ELECTRICITE ENEDIS gestionnaire du réseau EDF	0 811 010 212	7j/7, 24h/24	
GAZ	0800473333		
DISTRIBUTEUR EAU POTABLE SIAEP RIOM SEMERAP	0473153838 0473153840		
ASSAINISSEMENT SEMERAP	0473153838 0473153840		
DECHETS MENAGERS SBA	0473647444		
TRANSPORTS SCOLAIRE Ecole Collège Lycée	0480007000 0477714695 (TRANSPAC) 0646773165 (Europe Voyage)		
TRANSPORTS TRANS DOME	0480007000		https://www.laregionvoustransporte.fr/toutes-les-lignes/puy-de-dome
ECLAIRAGE PUBLIC TE63	0473342410		
Téléphonie / ORANGE	3901 0800083083		

Annuaire des personnels de santé

Fonction	NOM Prénom	Téléphone	Autre
Infirmière	TEISSIER Alice	07 89 62 47 19	1 rue Malbourget
Infirmière	CELLIER Amélie	07 89 62 47 19	1 rue Malbourget
Infirmière	DE AZEVEDO Cristina	07 89 62 47 19	1 rue Malbourget
Médecin			

Annuaire des lieux publics

NOM	Téléphone		Autre
MAIRIE	04 73 97 91 58		https://www.thuret.info PP
ECOLE PUBLIQUE	04 73 97 96 16		
ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE (ALSH)	06 75 88 23 56		
RESTAURATION SCOLAIRE	06 75 88 23 56		
ATELIERS			
SALLE DES FETES			
CASERNE POMPIERS	18		



Annuaire des associations et des personnes ressource

Responsables d'associations			
NOM Prénom	Adresse	Téléphone	Association
Florent MERMOUD			Thuret en scène
Jean-Louis BELIN			Thuret en marche
Michel YPERZEELE			Association de Parents d'Elèves Les Petits Ecureuils
Jean-François SANGUILLON			Société de Pêche Etang des Aurancheix
CVYANOVITCH Stéfan			Chasse
OSSAYE Matthieu			Amicale des Sapeurs-Pompiers
GIQUET Yolande			CDALA
DEGRANDCOURT Catherine			OCCE coopératives scolaires
HAMEL Morgane			Saint Clément – Thuret football club
Mairie (bénévoles)			Bibliothèque de THURET BDT
VANNEREIX Amandine	1 rue de Malbourget		Les Copains des Copeaux

Personnes ressources			
NOM Prénom	Adresse	Téléphone	Compétences particulières



[illegible]

Personnes seules ou / et sans moyen de locomotion

NOM Prénom	Adresse	Téléphone	Mail	Personne à prévenir et téléphone

Autres

NOM Prénom	Adresse	Téléphone	Mail	Personne à prévenir et téléphone



DICRIM COMMUNE DE THURET - juillet 2013

Département du Puy-de-Dôme

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DOCUMENT A CONSERVER

Editorial :

Chacun d'entre nous est exposé à des risques de la vie quotidienne (accidents domestiques, de la route...) ; risques naturels (sismique, inondation, mouvement de terrains...) ou risques technologiques (transport de matières dangereuses, bruit...).

Conformément à l'article R125-10 du Code de l'Environnement, l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs est obligatoire dans les communes. Le présent document vous informe des risques majeurs susceptibles de se produire sur notre territoire communal ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènements.

Rassurez-vous, notre commune est peu exposée aux risques majeurs, cependant il convient à chacun de les connaître pour mieux les appréhender.

Bonne lecture.

Colette ROUGIER

Maire de THURET

Juillet 2013

Risque sismique

- Situation :

Thuret est située en zone de sismicité d'aléa modéré.

Historique : consulter le site www.sisfrance.net.

- Mesures prises :

Respect de la réglementation parasismique : information lors du dépôt de demande de permis de construire.

Surveillance sismique (Observatoire Physique du Globe à Clermont Ferrand)

- Consignes de sécurité :

A l'extérieur : Eloigner vous des bâtiments.

A l'intérieur : Abriter vous sous un meuble solide.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Ne prenez pas votre voiture.

Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les secours.

Risque inondation

- Situation :

Le bassin versant du ruisseau des Prés Sauvages / Merdanson est susceptible de produire des débits supérieurs aux capacités du lit mineur.

Présence de l'étang des Aurancheix

- Mesures prises :

Entretien du cours d'eau.

Surveillance renforcée encas de montée des eaux.

Conserver un espace minimum au ruisseau.

Surveiller la digue et les berges de l'étang.

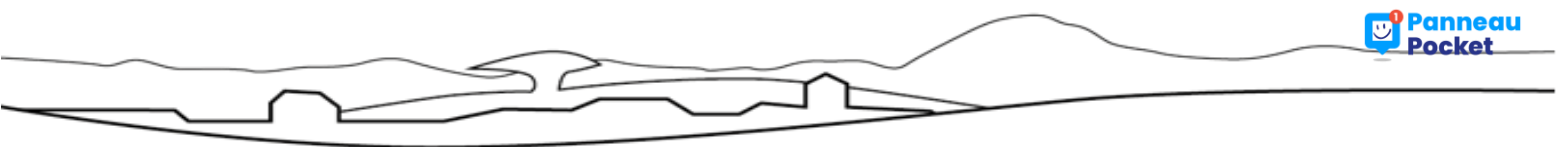
- Consignes de sécurité :

Mettez-vous à l'abri.

Ecoutez la radio : France Bleu Auvergne : 102.5FM.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Ne pas téléphoner pour libérer les lignes aux services de secours.



Risque mouvement/effondrement de terrain

- Situation :

La commune n'apparaît pas dans l'inventaire de la Banque de Données Mouvement de Terrain (BDMVT), cependant elle a fait l'objet d'une déclaration de catastrophe naturelle en 1999 pour mouvement de terrain et coulées de boue.

Une cavité souterraine : un ouvrage civil (source BRGM).

Effondrements : lieu-dit le château, Bussègles, les Vergers.

- Mesures prises :

Inventaire des cavités souterraines : www.bdcavite.net

- Consignes de sécurité :

Restez vigilants dans les zones concernées.

En cas d'effondrements de sol : Eloignez-vous de la zone dangereuse.

Ne revenez pas sur vos pas.

Risques de transport de matières dangereuses

- Situation :

Thuret est concerné par un trafic routier important sur la RD 210 et la RD 211 ainsi que par le trafic ferroviaire de la ligne Paris - Clermont.

- Mesures prises :

Réglementation rigoureuse spécifique au transport de matières dangereuses.

Signalétique internationale apposée sur les camions et remorques.

- Consignes de sécurité :

Si vous êtes témoin :

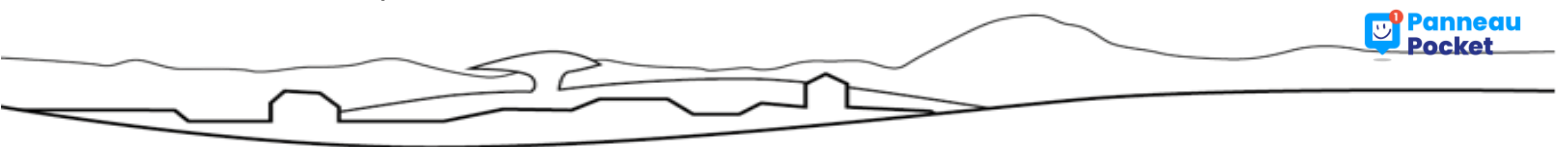
- Appelez les pompiers (18 ou 112)
- Appelez la police (17)
- Ne pas déplacer les victimes, sauf en cas d'incendie.
- Si nuage toxique, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent.

Si l'alerte est donnée par la sirène ou les services de secours :

- Mettez-vous à l'abri.
- Fermez les portes et les fenêtres.
- Arrêtez les ventilations.
- Écoutez la radio : France Bleu Auvergne 102.5FM.

Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle.

N'allez pas chercher les enfants à l'école.



Ne téléphonez pas sauf pour donner l'alerte.

Risque tempête

Ce DICRIM ne doit pas vous faire oublier les autres risques, notamment ceux de la météorologie : carte de vigilance Météo : www.meteo.fr.

